

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement  
**Direction générale Soins de santé**  
**Cellule Datamanagement**  
Place Victor Horta 40 Bte. 10  
1060 BRUXELLES

Votre lettre du :  
Votre référence

Notre référence *DM/OMZ-CIR/n.16\_17*

Date : *03/10/2017*

Contact : *Depuijdt Eveline – Chef de  
cellule Gestion de la  
banque de données  
Benoit Schyns – Analyste*

A l'attention du

Directeur général  
Directeur médical  
Responsable du service des urgences

Annexe(s) : /

Concerne : *Rationalisation et  
simplification administrative  
des enregistrements*

Madame, Monsieur, Docteur,

La volonté du SPF Santé publique est de diminuer la charge administrative des hôpitaux afin de pouvoir permettre au personnel médical de se concentrer sur son objectif premier, le service aux patients, tout en permettant malgré tout au SPF de pouvoir compter sur des données de qualité.

Dans le cadre du nouveau financement et du plan d'action de la Ministre, la simplification administrative est un des points importants de cette réforme. Cette décision va dans le sens de l'étude réalisée par la Cour des Comptes, mais fait aussi écho aux demandes formulées par le secteur.

Pour réaliser ces ambitions, le SPF Santé publique a pris la décision de mettre en place un projet de simplification et de rationalisation des différents systèmes d'enregistrement, en demandant l'avis et l'aide du terrain. Dans un premier temps, l'attention sera mise sur les enregistrements réalisés dans le cadre de l'aide médicale urgente et des urgences. Le choix de donner la priorité à ce domaine repose sur les réactions reçues du secteur durant l'analyse qualité des données UREG, mais également sur les évolutions politiques et les défis au sein du secteur AMU et des services d'urgences.

Pour cela, le SPF Santé publique a pris les décisions suivantes :

La création d'un groupe de travail 'Rationalisation et simplification administrative des enregistrements' afin de prendre les opinions et de travailler ensemble avec le secteur à une diminution de la charge administrative globale pour les hôpitaux. Le Conseil Fédéral des Etablissements Hospitaliers (CFEH) et le Conseil National des Secours Médicaux d'Urgences seront invités pour organiser la composition de ce groupe de travail, de sorte que les concernés soit correctement représentés.

La création de ce groupe de travail et l'élaboration des conclusions n'est attendu qu'à moyen terme. Nous vous tiendrons informé sous peu de la création de ce groupe et des objectifs qui lui sont alloués.

Personne contact : info.ureg et info.smurmug E-mail : info.ureg@sante.belgique.be info.smurmug@sante.belgique.be Tel. : 02/524.85.14	Adresse visiteurs : Eurostation II Place Victor Horta 40 Bte. 10 – 1060 Bruxelles <a href="http://www.health.belgium.be">http://www.health.belgium.be</a>	
---	--	--

Cependant, nous souhaitons déjà effectuer une simplification administrative à court terme. Celle-ci concerne l'enregistrement UREG et cela, **dès le lundi 16/10/2017**. Vous trouverez les informations ci-dessous.

## 1. Réduction du nombre de variables UREG

Nous allons dès maintenant réduire le nombre de variables UREG à envoyer obligatoirement si l'information est connue. Vous trouverez ci-dessous la liste des variables qui devront continuer à être envoyées à partir du 16/10/2017 :

Nom de la variable	Signification
HOSPNR	Numéro d'agrément
CAMPUSNR	Numéro de site
PATNUM	Numéro de patient
URGNUM	Numéro de contact
BIRTHYEAR	Année de naissance
BIRTHMONTH	Mois de naissance
DATETIMEURGIN	Date et heure d'inscription
DATETIMEURGOUT	Date et heure de sortie
DISCHARGETYPE	Type de sortie
CIRCUMSTANCES	Circonstances spécifiques
TYPESYMPTOM	Type de système d'encodage des plaintes et symptômes
SYMPTOM	Plaintes et symptômes

Les variables qui ne sont plus présentes dans cette liste sont mises 'on hold'. Elles ne doivent plus obligatoirement être envoyées si vous connaissez l'information mais vous pouvez continuer à le faire sur base volontaire si vous le désirez.


Attention : la variable « circonstances spécifiques » est, comme vous pouvez le constater, toujours obligatoire. Cependant, ce n'est plus le cas pour les précisions liées aux « circonstances spécifiques » qui ne font effectivement plus partie de la liste ci-dessus. Vous pouvez cependant toujours envoyer ces variables sur base volontaire.

En conséquence, vu que vous pouvez encore envoyer les données sur base volontaire, nous n'allons pas adapter les directives UREG ni le XSD. Vous pouvez retrouver ceux-ci sur le site du SPF Santé publique via le chemin suivant : [www.health.belgium.be](http://www.health.belgium.be) → Santé → Organisation des soins de santé → Hôpitaux → Systèmes d'enregistrement → Enregistrement des urgences (UREG) → Directives.

## 2. Envois rétroactifs des données UREG

Le SPF Santé publique a pris la décision de ne plus vous demander d'envoi rétroactif à partir du 16/10/2017 pour les interventions datant d'avant cette date (par exemple, des données d'urgences de 2016).

Nous souhaitons remercier chaleureusement tous ceux qui ont fait cet effort car cela représente une plus-value significative dans le cadre du monitoring UREG.

Personne contact : info.ureg et info.smurmug E-mail : info.ureg@sante.belgique.be info.smurmug@sante.belgique.be Tel. : 02/524.85.14	Adresse visiteurs : Eurostation II Place Victor Horta 40 Bte. 10 – 1060 Bruxelles <a href="http://www.health.belgium.be">http://www.health.belgium.be</a>	
---	--	---

### 3. Contrôle qualité UREG

Nous considérons la phase 2 du contrôle qualité relatif aux données UREG comme clôturée. Vous ne devez donc plus effectuer d'adaptations (supplémentaires) pour les variables qui ne sont plus obligatoires.

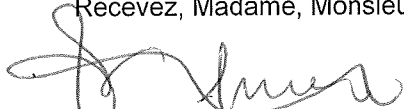
Cependant, dans le cadre d'une amélioration continue de la qualité des données, une phase de qualité (phase 3) sera malgré tout lancée à une date encore à déterminer.

Nous vous tiendrons au courant le plus rapidement possible de quand le nouveau rapport qualité sera mis à votre disposition.

A court terme, ce sont donc les adaptations précisées dans cette circulaire qui seront d'application mais sur le long terme, ce sont les adaptations/propositions du groupe de travail qui entreront en vigueur.

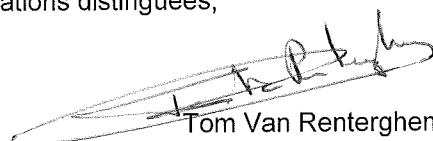
Si vous avez des questions ou des remarques, n'hésitez pas à contacter Mme Eveline Depuijdt ou un de ses collaborateurs via notre adresse mail générique [info.ureg@sante.belgique.be](mailto:info.ureg@sante.belgique.be).

Recevez, Madame, Monsieur, Docteur, l'expression de nos salutations distinguées,



Pedro Facon

Directeur Général  
Direction générale Soins de santé  
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne  
alimentaire et Environnement



Tom Van Renterghem

Chef de service  
Service Datamanagement  
Direction Générale Soins de Santé  
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne  
alimentaire et Environnement

Personne contact : [info.ureg](mailto:info.ureg) et [info.smurmug](mailto:info.smurmug)  
E-mail : [info.ureg@sante.belgique.be](mailto:info.ureg@sante.belgique.be)  
[info.smurmug@sante.belgique.be](mailto:info.smurmug@sante.belgique.be)  
Tel. : 02/524.85.14

Adresse visiteurs :  
Eurostation II  
Place Victor Horta 40 Bte. 10 – 1060 Bruxelles  
<http://www.health.belgium.be>

.be

